



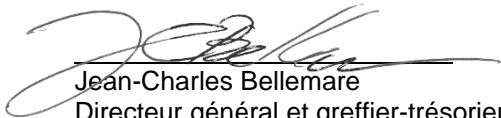
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO.2025-01 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement intitulé *Règlement no.2025-01 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception pour l'exercice financier 2025* a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 13 janvier 2025 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 14^e jour du mois de janvier 2025



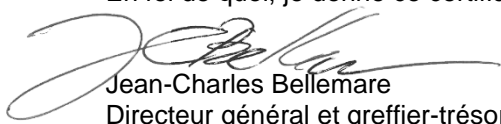
Jean-Charles Bellemare

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier-trésorier par intérim du canton de Westbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 14 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de janvier 2025.



Jean-Charles Bellemare

Directeur général et greffier-trésorier par intérim